

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 08 février 2007**

**Présents** : Tous les membres sauf excusés :

- Lynda LOZES
- Christian ROUX
- Albert LE MOULLEC

**Secrétaire de séance** : Jean Maurice JORIOZ

**- 1 - URBANISME**

- Demande de permis de construire :
  - Monsieur MERCIER

→ Avis favorable du conseil.

- Déclaration de travaux :
  - Monsieur DUCHOSAL

→ Avis favorable du conseil.

**- 2 - DELIBERATION**

- Renouvellement adhésion CAUE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention 2007 afin d'adhérer au CAUE a été réceptionnée et demande aux Conseillers s'ils sont d'accord pour la renouveler.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention et autorise le paiement de 40 €, relatif à l'adhésion de notre commune.

➤ Echange terrain de la Commune avec un particulier

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération concernant l'échange avec Michel GLATIGNY est à régulariser, car elle ne concerne pas le CCAS, mais la Commune.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette modification.

➤ Convention Guide du Patrimoine des Pays de Savoie

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'association des Guides du Patrimoine des Pays de Savoie nous a fait parvenir un courrier concernant la signature d'une convention qui a pour but de clarifier le fonctionnement des visites labellisées GPPS sur notre site.

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser Madame La Maire à signer la convention, pour l'année 2007, et autorise le versement de la cotisation annuelle : 86 €.

➤ Cimetière

Madame La Maire informe le Conseil municipal que la réglementation du cimetière date du 1<sup>er</sup> mars 1971 et que les tarifs des concessions n'ont pas été revalorisés depuis 1986. Entre temps, des cases pour le columbarium, destinés à recevoir les urnes ont été installées.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal:

- de modifier les prix des concessions et du columbarium de la manière suivante :

Prix des concessions :

- 30 ans : 90 € (au lieu de 77 €)

Prix des columbariums :

- 30 ans : 305 € (tarif inchangé)

Prix des cavots :

- 30 ans : 180 € (au lieu de 250 f en 1971).

- de modifier le règlement du cimetière, afin de l'actualiser

Après délibération, le conseil municipal adopte les propositions mentionnées ci-dessus.

➤ Gestion des déchets : arrêté

Madame La Maire informe le conseil que la CCCA nous a fait parvenir un courrier afin de nous demander de prendre un arrêté pour permettre la mise en application du règlement de collecte des déchets établi par la CCCA.. Le conseil est d'accord sur le contenu de l'arrêté.

- **3 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Après avoir présenté le compte administratif, et répondu aux questions, Madame La Maire sort pendant le vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2006.

• **Budget Eau et Assainissement**

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	2 619.17 €
	Recettes :	141 694.14 €
	Excédent :	139 074.97 €

Section d'Investissement :	Dépenses :	226 453.42 €
	Recettes :	62 850.00 €
	Déficit :	163 603.42 €

Le compte administratif indique un résultat final de clôture de l'exercice en section de fonctionnement de : 139 074.97 €. Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

- **En excédent reporté : 9 074.97 €**
- **Virement à la section d'investissement : 130 000.00 €.**

• **Budget Principal**

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	150 178.86 €
	Recettes :	304 865.64 €
	Excédent :	154 686.78 €

Section d'Investissement :	Dépenses :	34 524.17 €
	Recettes :	38 919.94 €
	Déficit :	4 395.77 €

Le compte administratif indique un résultat final de clôture de l'exercice en section de fonctionnement de : 154 686.78 €. Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

- **En excédent reporté : 54 686.78 €**
- **Virement à la section d'investissement : 100 000.00 €.**

- **4 - DIVERS**

➤ Centre d'Enfouissement Technique de classe 3 (CET 3) :

Madame La Maire informe le conseil que le CET 3 est officiellement ouvert.

La note d'information de la CCCA nous est parvenue afin de nous informer des dispositions suivantes :

- Situation : le CET 3 est situé à la « vigne du pont » le long de la RN 90
- Utilisation : cette décharge peut être utilisée exclusivement pour des terrassement effectués sur le territoire du Canton d'Aime.
- Accès : les utilisateurs doivent retirer une clef auprès de M. PELLICIER ou CHENAL au siège de la CCCA – Tél. : 04.79.55.40.27.

➤ Point sur les Travaux :

- Presbytère : le dossier est en cours d'étude en collaboration avec Monsieur BREGERAS de l'ASADAC.

➤ Prévision budgétaire :

- Madame la Maire recense les gros travaux déjà évoqués à l'occasion d'autres conseils.
- Projets à réaliser en 2007 sur le Budget principal :

Travaux faisant déjà l'objet d'une subvention DGE de 44% :

- Réfection façade auberge
- Aire de jeux de l'école

Travaux en attente de subvention DGE :

- DGE 2007 : Réfection toiture de l'Auberge
- Route de la Lessière

Autres travaux :

- FDEC 2007 : voirie communale
- Presbytère
- Achat d'un véhicule communal
- Travaux d'enfouissement des réseaux secs

- Projets à réaliser en 2007 sur le Budget de l'eau :
  - Travaux d'assainissement
  - Périmètre de sécurité

Madame La Maire,  
V. GENSAC

Le secrétaire,  
J.M JORIOZ